



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recrutement

Question écrite n° 55886

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les entreprises françaises dans le recrutement de main-d'oeuvre. En effet, au mois de juillet 2000, 52 % des entreprises estimaient rencontrer des difficultés de recrutement. Et le recours palliatif aux heures supplémentaires et au personnel intérimaire n'empêche pas la Banque de France de relever des pénuries de main-d'oeuvre dans un nombre croissant de secteurs, pénurie s'étendant aux postes peu qualifiés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour faciliter l'embauche de salariés.

Texte de la réponse

Les résultats remarquables constatés depuis bientôt quatre ans en matière de créations d'emplois (1,6 millions d'emplois créés) et de baisse du chômage (- 16,2 % en 2000), y compris le chômage de longue durée (- 24,8 % en 2000), constituent un encouragement significatif mais aussi un défi à relever en permanence pour le service public de l'emploi. A chaque reprise économique des tensions sur le marché du travail sont constatées. La situation de certaines branches professionnelles, notamment l'hôtellerie restauration, l'informatique, le bâtiment, la métallurgie, n'est pas nouvelle. Ces secteurs sont confrontés à des difficultés de plusieurs ordres : des difficultés de recrutement ponctuelles et localisées mais aussi des problèmes d'attractivité de certains métiers. Il convient d'aborder ces questions avec méthode et continuité. C'est la raison pour laquelle un plan national d'action pour aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement a été arrêté en 2000. Il se poursuit en 2001. Ce plan repose sur une collaboration accrue avec les branches professionnelles les plus touchées telles que l'artisanat, le bâtiment et les métiers de bouche - avec lesquelles des accords-cadres ont été conclus durant l'année 2000 tout en prenant en compte les situations locales qui peuvent concerner d'autres secteurs (réparations automobile, industrie de process, métiers de la mécanique, travaux forestiers...). Un tel plan portant spécifiquement sur le bâtiment et les métiers de bouche a déjà été conclu entre le ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, d'une part, et l'union professionnelle artisanale (UPA) et la confédération générale de l'alimentation en détail, d'autre part. Ce plan prévoit des actions de différentes natures : communication sur les métiers porteurs, approche par les compétences, mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisation de formations courtes et adaptées, développement des contrats de qualification pour adultes, validation des acquis de l'expérience professionnelle. S'agissant de l'embauche des jeunes, les actions en direction des publics constituent un axe fondamental. En effet, grâce à un meilleur accompagnement personnalisé, les jeunes et les demandeurs d'emploi, peuvent être amenés à diversifier leurs choix professionnels. C'est pourquoi le service public de l'emploi s'attache à favoriser l'insertion des bénéficiaires du programme TRACE et Nouveau Départ dans les secteurs qui ont des besoins de recrutement. Dans le cadre du programme TRACE des plates-formes « découvertes de nouveaux métiers » permettent aux jeunes de découvrir des métiers localement porteurs et de corriger leur représentation vis-à-vis de ces métiers ; 60 000 jeunes supplémentaires entreront dans le dispositif TRACE en 2001. L'utilisation de

prestations d'évaluations des compétences (EMT, EMTPE, ECCP) permettent aux demandeurs d'emploi d'apprécier en quelques jours et en entreprise la validité de leurs choix professionnels. Par ailleurs, les stages d'accès à l'entreprise (SAE) qui peuvent concerner à la fois les demandeurs d'emploi et les salariés de l'entreprise, les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), les dispositifs d'insertion par l'activité économique ainsi que les formations en alternance, notamment le contrat de qualification adulte et jeune sont mobilisés prioritairement pour proposer des compléments de formation ou la qualification nécessaire aux demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper un poste difficile à pourvoir.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55886

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7269

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5230